

*Transformation des quartiers centraux et évolution du droit à la ville des femmes: étude de cas de la revitalisation urbaine intégrée de Sainte-Marie.*

11<sup>e</sup> Colloque de la Relève VRM

Desroches et Marie-Ève

Maîtrise en études urbaines

Département d'études urbaines et touristiques

Université du Québec à Montréal

Direction: Catherine Trudelle

Desroches.Marie-Eve.2@courrier.uqam.ca

Les sociétés influencent la production de leurs milieux de vie par leurs valeurs et modes de production c'est pourquoi la ville est une projection et une matérialisation des rapports sociaux (Lefebvre, 1974). L'espace joue également un rôle de socialisation puisque sa forme et ses dynamiques posent des possibilités et des limites par rapport à ce que l'on peut y réaliser. Pour McDowell (1999) les pratiques sociospatiales produisent des frontières (sociales et spatiales) définissant à qui appartiennent les lieux et qui en sont exclus. Ainsi, l'espace permet l'instauration d'une dialectique sociospatiale engendrant différentes formes d'injustices, dont celles issues du capitalisme et du patriarcat (Soja, 2010). À l'instar des féministes matérialistes, nous considérons que le capitalisme et le patriarcat sont deux systèmes de rapports de pouvoir ayant leurs exigences et dynamiques propres ayant un poids relatif dans l'émergence et le maintien d'oppressions (Delphy, 2009 ; McDowell, 1999).

Dans les sociétés capitalistes, l'espace constitue un produit facilitant la reproduction de ce système d'exploitation puisque les villes facilitent la production, la circulation et la consommation de produits (Lefebvre, 1968, 1974). Le mouvement des villes entrepreneuriales, insufflé par la mondialisation et le néolibéralisme, intensifie le contrôle exercé sur les espaces centraux afin d'augmenter sa valeur d'échange et de favoriser son positionnement sur l'échiquier mondial (Harvey, 2011). Ces processus engendrent la production inégale de l'espace à l'échelle infra-urbaine et mondiale (Lehman-Frisch, 2009).

Les rapports sociaux de sexe soutenus par le système patriarcal ont d'importantes implications dans la production de l'espace puisqu'il est question

d'un espace sexiste (McDowell, 1999): la ville est conçue par et pour les hommes (Weisman, 1992). Ces villes androcentriques permettent le maintien et la reproduction du système patriarcal et amènent les femmes à entretenir un rapport différencié aux ressources et opportunités offertes dans les espaces urbains. De plus, le néolibéralisme permet la reproduction et le renforcement des structures patriarcales comme la division sexuelle du travail et la relégation des femmes à la sphère privée (Descarries, 2003 ; Parker, 2011).

Ce contexte permet une actualisation du droit à la ville développé par Lefebvre (1968). Il s'agit d'un ensemble de principes visant à ce que tout individu résidant dans la ville puisse utiliser et participer à la conception de l'espace de manière à ce que la ville redevienne un reflet des besoins réels et concrets de la population habitant l'espace. Le droit à la ville présente l'idée que tout individu a droit à la centralité urbaine, ce qui implique un droit à la participation et à l'appropriation de l'espace (Purcell, 2009). Ce concept est utilisé dans le monde académique et pour articuler des luttes urbaines. Dans le cadre de cette recherche, nous utilisons le droit à la ville tel que défini par Fenster (2005) comme cadre permettant d'analyser l'influence des citoyennes dans la production/création de l'espace.

Dans le cadre de notre recherche, nous retenons les cinq formes d'oppression théorisées par Young (1990) pour expliquer les injustices sociospatiales amenant les femmes à avoir un droit à la ville différencié soit l'exploitation, la marginalisation, l'absence de pouvoir, l'impérialisme culturel et la violence. Les études fondatrices de la justice spatiale s'articulaient principalement autour de la répartition des biens et ressources entre les classes sociales dans l'espace (Gervais-Lambony et Dufaux, 2009). Toutefois, l'analyse des oppressions spécifiques aux femmes soulève des limites à cette approche distributive comme unique voie à suivre pour atteindre la justice. En nous inspirant de différents auteurs contemporains comme Fraser (1998), Young (1990) et Schlosberg (2007), nous retenons quatre approches pour aborder les injustices sociospatiales soit la distribution, la reconnaissance, la participation et les capacités.

À partir de la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle, différentes politiques ont été mises en œuvre dans de plusieurs villes occidentales pour réorganiser les quartiers centraux dévitalisés par l'exode industriel. Les premières opérations de rénovation urbaine, communément appelée « démolition-reconstruction » faisaient une lutte ouverte aux taudis pour faire place à de grands projets urbains (Morin, 1987). Ces transformations ont causé un grand mécontentement auprès de la population. À Montréal, différents groupes se sont formés et mobilisés en réaction à ces opérations pour améliorer leurs milieux de vie. Cette mobilisation a, par la suite, amené la formation d'un parti politique municipal visant la démocratisation du palier municipal : le RCM (Van der Veen, 1990). L'émergence du RCM à l'Hôtel-de-Ville de Montréal a permis le déploiement d'un contexte favorable à la mise en œuvre d'une gouvernance locale plus ouverte à la population ainsi qu'aux enjeux femmes (Hamel, Morin et Fontan, 2012 ; Maillé et Tardy, 1988). Ces ouvertures ont perduré jusqu'au *Sommet de Montréal*, en 2002, qui proposait une nouvelle approche pour agir sur les quartiers comportant une forte concentration de défavorisation matérielle et sociale afin de contrer la pauvreté et l'exclusion sociale: la revitalisation urbaine intégrée (RUI) constitue une démarche territorialisée, intégrée et participative (Divay *et al.*, 2004).

La RUI semble représenter des opportunités pour l'élargissement du droit à la ville à certains groupes entretenant des rapports différenciés envers l'espace comme les femmes. D'ailleurs, l'étude de Bécharde (2008) a fait remarquer que la RUI du quartier Sainte-Marie a stimulé des réflexions chez un groupe de femmes au sujet de leur droit à la ville. En effet, l'arrivée de cette nouvelle stratégie de revitalisation a fait émerger chez les femmes du *Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal* (CÉAF) certaines préoccupations et questionnements liés aux changements et transformations qui attendaient leur quartier. Ces femmes préoccupées par la transformation de leur quartier se sont rassemblées et se sont demandé « un quartier où il fait bon vivre en tant que femme, qu'est-ce que cela veut dire? » (Bécharde, 2008 112) En s'inspirant de la *Charte européenne des femmes dans la cité*, elles se lancèrent dans la rédaction de la *Déclaration citoyenne des femmes de Ste-Marie* (2006) pour identifier les principes et valeurs

nécessaires à un quartier où il ferait bon vivre. Il s'agit donc d'un outil pour influencer la revitalisation du quartier. LE CÉAF a également mis sur pied un *comité d'action locale* (CAL) pour favoriser l'information sur les enjeux locaux et la participation des femmes dans la concertation et les instances du quartier.

Sainte-Marie fait partie du centre-ville, celui-ci entre dans le processus de marchandisation de l'espace puisque les « impératifs » liés au développement économique priment sur l'ensemble du développement urbain montréalais (Le Galès, 1995). Ainsi, la revitalisation du quartier n'échappe pas au contexte de la mondialisation néolibérale, c'est pourquoi nous adoptons une perspective critique face à la RUI puisqu'il pourrait s'agir d'une démarche visant à effacer les traces de pauvreté de manière à favoriser le positionnement de Montréal sur la scène internationale. Nous abordons la RUI comme étant un élément déclencheur de la mobilisation des femmes pour une amélioration de leur milieu de vie. Dans le cadre de cette recherche, nous nous demandons *comment la stratégie de RUI permet aux Montréalaises d'accéder à un plus grand droit à la ville?* En regard des éléments précédemment énoncés sur l'expérience de la RUI Sainte-Marie, nous posons l'hypothèse que *la stratégie de RUI a provoquée la formation de structures de mobilisation permettant aux femmes de participer à la gouvernance locale ce qui leur permet d'exposer leurs inconforts, de développer un engagement et une appartenance envers leur milieu de vie.* Pour répondre à notre hypothèse, nous nous penchons sur un exemple de mobilisation qui semble avoir permis l'élargissement du droit à la ville des femmes soit le CAL du CÉAF. Les résultats de notre recherche sont issus de sept mois d'observation participante auprès du CAL, de questionnaires distribués aux participantes et d'analyses documentaires. La présentation des résultats est séparée en trois objectifs.

Le premier objectif vise à *déterminer comment la stratégie de RUI a permis l'exposition d'inconforts amenant les femmes à développer un rapport différencié à leur quartier.* Nous en arrivons à conclusion que la participation au CAL amène les femmes à formuler des inconforts liés à la mobilité (sécurité dans les déplacements et l'offre locale de transport), aux espaces publics (aménagement et ambiances) et au logement (enjeux femmes et évolution de la situation du

logement dans le quartier). En plus d'agir pour réduire la pauvreté et la précarité des femmes, le CÉAF met en place différents moyens pour favoriser la participation des femmes. Tout en reconnaissant les femmes dans leur pluralité, le CÉAF intervient régulièrement pour éliminer la violence envers les femmes. Ainsi, les actions du CAL dans Sainte-Marie visent à faire reconnaître les enjeux femmes notamment en matière de sécurité et de la revitalisation du quartier.

Le second objectif est de *déterminer comment la stratégie de RUI a amené les femmes à développer un engagement envers leur quartier*. Il s'avère que l'implication au CAL permet aux femmes d'être mieux outillées et politisées ce qui favorise la compréhension de la politique représentative, leur implication dans le quartier et le développement de leurs propres initiatives. L'existence du CAL favorise la présence des femmes dans la sphère publique locale notamment par les prises de paroles publiques, le développement de liens avec les élu-e-s, la participation à des concertations, consultations publiques, comités citoyens, assemblée publique, manifestations, etc. Toutefois, cette participation citoyenne peine à réellement changer la production de leur milieu de vie.

Le troisième objectif est de *déterminer comment la stratégie de RUI a amené les femmes à développer leur appartenance envers leur quartier*. Environ dix ans après la rédaction de la *Déclaration citoyenne*, quelques enjeux identifiés se sont améliorés (sécurité dans les espaces publics), certains persistent (sécurité liée au transport), mais d'autres se sont aggravés (logement). Les femmes sont bien conscientes de la gentrification du centre-ville et de ses effets pervers. Cependant, cela ne semble pas constituer un frein à l'affection qu'elles ont pour leur quartier. En effet, les femmes du CAL s'attachent à Sainte-Marie puisqu'elles se le sont approprié au fil des années de revendication.

Pour revenir sur la question du droit à la ville, il semble que le CAL en tant que structure de mobilisation mise sur pied en réaction à la stratégie de RUI a favorisé le droit à la participation et à l'appropriation des femmes envers leur milieu de vie. Toutefois, il s'avère que les structures de gouvernance locales mises en place pour la revitalisation du quartier empêchent les femmes d'exercer leur droit à la ville de manière à réellement influencer la construction de leur milieu de vie.

## Bibliographie

- Béchar, Clotilde. 2008. «Pratiques et stratégies d'appropriation spatiale des groupes de femmes montréalais». Montréal, Département de géographie, Université du Québec à Montréal, 182 p.
- CÉAF (2006). La déclaration citoyenne des femmes de Sainte-Marie: 2 p En ligne. <<http://www.ceaf-montreal.qc.ca/files/declaration-citoyenne-ceaf.pdf>>.
- Delphy, Christine. 2009. *L'ennemi principal (Tome 1): économie politique du patriarcat*. Coll. «Nouvelles Questions Féministes». Paris: Syllepse, 263 p.
- Descarries, Francine. 2003. «De la nécessité de l'analyse de l'interaction entre patriarcat et capitalisme mondial». In *Colloque International "L'accès des femmes à l'économie à l'heure de l'intégration des Amériques: quelle économie?"* (24 avril 2003): Université de Concordia et UQAM. En ligne. <<http://www.unites.uqam.ca/arir/pdf/Descarries.pdf>>.
- Divay, Gérard, Pierre J. Hamel, Damaris Rose, Anne-Marie Séguin, Gilles Sénécal et Paul Bernard (2004). *Projet pilote de revitalisation urbaine intégrée. Démarche d'évaluation*. Institut national de la recherche scientifique et Culture et Société Urbanisation. Montréal: 270 p
- Fenster, Tovi. 2005. «The Right to the Gendered City: Different Formations of Belonging in Everyday Life». *Journal of Gender Studies*. vol. 14, no 3, p. 217-231. En ligne. <<http://dx.doi.org/10.1080/09589230500264109>>.
- Fraser, Nancy. 1998. «Penser la justice sociale : entre redistribution et revendications identitaires». *Politique et Sociétés*. vol. 17, no 3, p. 9-36.
- Gervais-Lambony, Phillipe, et Frédéric Dufaux. 2009. «Justice ... spatiale!». *Annales de géographie*. vol. 1, no 665-666, p. 3-15.
- Hamel, Pierre, Richard Morin et Jean-Marc Fontan. 2012. *Villes et conflits : Actions collectives, justice sociale et enjeux environnementaux* Coll. «Études urbaines»: Les Presses de l'Université Laval 236 p.
- Harvey, David. 2011. *Le capitalisme contre le droit à la ville*, 93 p.
- Le Galès, Patrick. 1995. «Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine». *Revue française de science politique*. vol. 45, no 1, p. 57-95.
- Lefebvre, Henri. 1968. *Le droit à la ville* 3e édition. Paris: Economica. Anthropos, 135 p.

- . 1974. *La production de l'espace*, 4e édition. Paris: Antropos, 485 p.
- Lehman-Frisch, Sonia. 2009. «La ségrégation: une injustice spatiale? Questions de recherche». *Annales de géographie*. vol. 1, no 665-666, p. 94-115.
- Maillé, Chantal, et Évelyne Tardy. 1988. *Militer dans un parti municipal. Les différences entre les femmes et les hommes au RCM, au RP de Québec et à l'Action civique de LaSalle*. Montréal: Université du Québec à Montréal, Centre de recherche féministe, 243 p.
- McDowell, Linda. 1999. *Gender, Identity, and Place: Understanding Feminist Geographies* 284 p.
- Morin, Richard. 1987. *Réanimation urbaine et pouvoir local les stratégies des municipalités de Montréal, Sherbrooke et Grenoble en quartiers anciens Sainte-Foy*: Presses de l'Université du Québec, 173 p.
- Parker, Brenda. 2011. «Material Matters: Gender and the City». *Geography Compass*, no 5/6, p. 433-447.
- Purcell, Mark. 2009. «Le droit à la ville et les mouvements urbains contemporains». *Rue Descartes*. vol. 1, no 63, p. 40-50.
- Schlosberg, David. 2007. *Defining Environmental Justice: Theories, Movements, and Nature*. New York, 238 p.
- Soja, Edward .W. 2010. *Seeking spatial justice*. Coll. «Globalization and Community Series»: University of Minnesota Press.
- Van der Veen, Paula Louise 1990. «Women and political participation the Montréal citizens movement : 1974-1989». Montréal, Sociology, McGill University, 140 p.
- Weisman, Leslie. 1992. *Discrimination by design a feminist critique of the man-made environment* 192 p.
- Young, Iris Marion. 1990. *Justice and the Politics of Difference*. Princeton: Princeton University Press, 304 p.